



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE
VENDREDI 5 JUIN 2020



PLAN D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TPE ET PME

ÉDITO

Nombreux sont ceux qui s'interrogent sur la place de l'écologie face à la crise économique et sociale qui vient. Le message est simple : la transition écologique est une opportunité pour les entreprises. C'est la meilleure stratégie d'attractivité et de croissance pour créer de nouvelles activités, de l'emploi et de la richesse. Ainsi le plan de relance que nous préparons alliera relance économique et transition écologique.

Cette relance durable c'est tout simplement le choix le plus rationnel pour faire face aux épreuves du présent tout en préparant l'avenir. C'est aussi la trajectoire qu'attendent les Français, aussi bien sur le plan économique que sociétal. Et, j'en suis convaincue, c'est ce que souhaitent également les entreprises.

C'est pour faire écho à cet état d'esprit que nous lançons aujourd'hui, avec l'ADEME et Bpifrance, un plan d'accélération de la transition écologique des TPE et des PME.

Le Gouvernement lance un plan avec 10 mesures fortes pour diagnostiquer, financer et accompagner la conversion de ces entreprises. Et une ambition : renforcer les leviers qui viendront stimuler et encourager les initiatives des chefs d'entreprises de TPE ou de PME pour construire l'économie de demain. Une économie bas-carbone, durable, économe en ressources et respectueuse du vivant.

Les perspectives sont vastes, créons les conditions pour qu'elles profitent à tous.

Élisabeth Borne,
ministre de la Transition écologique
et solidaire



« La transition écologique est une responsabilité mais aussi une opportunité de création de valeur et d'emploi pour notre pays. En lançant cette communauté d'entrepreneurs engagés pour le climat, symbolisée par un coq vert, nous réaffirmons notre conviction qu'associer le capital humain au capital financier et miser sur le collectif est une des clés de la croissance »



Nicolas Dufourcq,
directeur général de Bpifrance

« Entrepreneurs, préparer votre transition écologique c'est gagner en résilience, et faire des économies !
L'ADEME, agence de la transition écologique, accompagne les entreprises qui souhaitent agir avec des outils et des financements adaptés à leurs besoins, ainsi qu'à travers des partenariats avec les chambres consulaires et les organisations professionnelles.
Ce plan auquel nous sommes fiers de contribuer aujourd'hui met l'accent sur les PME et les chefs d'entreprises qui jouent un rôle primordial dans le vie du pays, sa transition, et dans les emplois liés au défi écologique qui s'annoncent. »



Arnaud Leroy,
président de l'ADEME



01

LA PLACE CENTRALE DES TPE ET PME DANS L'ÉCONOMIE FRANÇAISE



3,67 millions

de TPE en France

99,7 % des entreprises françaises sont des TPE et PME, parmi lesquelles une majorité de TPE. Elles sont 3,67 millions en France dont plus de la moitié n'a aucun salarié, tandis que le pays compte 140 000 PME, 5800 entreprises de taille intermédiaire (ETI) et 274 grandes entreprises.

Les TPE-PME se démarquent par :

- la part de l'emploi salarié. Ainsi 46 % des 14 millions d'actifs du pays travaillent dans une TPE ou une PME. On observe d'ailleurs que 2/3 d'entre elles ont embauché dans les six derniers mois.
- la part dans le chiffre d'affaires. Les TPE et les PME produisent chaque année environ 1/3 du chiffre d'affaires total des entreprises françaises.
- leur présence sur l'ensemble du territoire et leur place dans l'économie locale.

La transition écologique est aujourd'hui la meilleure stratégie de protection et de croissance pour créer de nouvelles activités, de l'emploi et de la richesse.

140 000

PME en France

Les chefs d'entreprise, impliqués au quotidien dans des multiples tâches de gestion de la trésorerie, de leur carnet de commande, et de leurs ressources humaines, ont besoin de soutien pour prendre du recul sur leur stratégie et la faire évoluer pour s'engager dans la transition écologique. C'est pourquoi, à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement du 5 juin 2020, le ministère de la Transition écologique et solidaire a décidé, conjointement avec l'ADEME et Bpifrance, de lancer un plan d'accompagnement des TPE et PME vers la transition écologique.



02

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT



1. Le lancement d'une initiative d'entrepreneurs engagés pour le climat

Autour de l'emblème du coq vert, cette initiative permettra :

- de réunir des ambassadeurs venant de PME ayant mené des actions concrètes portant sur la transition écologique et qui acceptent de témoigner face à leurs pairs et d'ouvrir les portes de leur entreprise,
- de faire vivre des communautés locales qui pourraient se créer sur le modèle de la French Fab au format d'un club d'entreprises, axées sur la transition écologique,
- d'organiser et faciliter des échanges avec les réseaux d'investisseurs afin de catalyser davantage d'investissements dans la transition écologique.

2. Le lancement d'un autodiagnostic TEE, le « Climatomètre »

Avec ce nouvel outil en ligne, gratuit, les dirigeants de PME et d'ETI vont pouvoir réaliser une auto-évaluation du niveau de maturité de leur entreprise vis-à-vis de la transition écologique et énergétique et de l'économie circulaire. Ils pourront également recevoir des recommandations personnalisées et accéder à des ressources complémentaires pour entamer ou poursuivre leur démarche avec par exemple des formations en ligne, des produits spécifiques de financement.

<http://climatometre.bpifrance.fr/>

3. Le lancement du dispositif « DIAG ECO-FLUX »

100

PME seront
accompagnées
en 2020

300

PME seront
accompagnées
en 2021

Ce dispositif lancé par l'ADEME et Bpifrance met à disposition des PME industrielles, de restauration, de distribution, de l'hôtellerie et de l'hébergement, et d'artisanat l'expertise de bureaux d'études experts en optimisation de flux (énergie, eau, matières et déchets) afin d'identifier des pistes d'économie concrètes et mesurables. L'objectif est d'accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre de ces actions vers la transition écologique. La distribution du « **DIAG ECO-FLUX** », pour les PME de plus de 20 salariés, s'appuiera sur le réseau de Bpifrance pour accélérer son développement sur le territoire, avec un tarif avantageux fixé en 2020 et 2021 à 1 000 euros pour les sites d'entreprises de 20 à 49 salariés et 1 500 euros pour les sites de 50 à 250 salariés, soit 25 % du coût afin d'aider les entreprises à s'inscrire dans une relance économique respectueuse de l'environnement. Dès le 16 juin sur www.diagecoflux.bpifrance.fr

Pour les établissements de moins de 20 salariés, le dispositif, porté par l'ADEME en partenariat avec les CCI et CMA, permet aux entreprises d'avoir également accès à un diagnostic. Elles n'ont à payer un forfait de 250 euros que si elles identifient au moins 500 euros d'économie annuelles.

4. Le prêt vert ADEME-Bpifrance

Un prêt pouvant aller
jusqu'à **1 million
d'euros**

Un prêt pouvant aller
jusqu'à **dix ans**

Pour financer les actions préconisées par le « DIAG ECO-FLUX » ou d'autres projets accompagnés par l'ADEME, ce nouveau prêt vert, garanti et bonifié grâce au concours financier de l'ADEME, a pour objectif de cofinancer les programmes d'investissement de TPE, PME et ETI visant à maîtriser et diminuer les impacts environnementaux des procédés, notamment dans une démarche d'économie circulaire, à améliorer la performance énergétique des sites, à investir dans la mobilité « zéro carbone » pour ses salariés et ses marchandises, et à innover pour mettre sur le marché des produits ou des services en matière de protection de l'environnement et/ou permettant une réduction de la consommation d'énergie. Avec un maximum de 1 million d'euros et une durée pouvant aller jusqu'à dix ans et bénéficiant d'un différé d'amortissement maximum de deux ans, ce prêt a pour ambition d'accompagner la réalisation de plusieurs centaines de projets pour un montant total de financement de plus de 100 millions d'euros.

5. Le Prêt Économies d'Énergie

D'ici 2025, ce dispositif
permettra
d'accompagner près de
1 000 entreprises
pour un volume total de
137,5 millions
de Prêts Économies
d'Énergie

Ce prêt est octroyé par Bpifrance, garanti et bonifié grâce au programme de certificats d'économies d'énergie porté par le ministère de la Transition écologique et solidaire. Il s'adresse aux PME de plus de 3 ans engageant un programme d'investissements dans le but d'améliorer leur efficacité énergétique. Il finance les équipements éligibles aux certificats d'économies d'énergie des secteurs « bâtiment tertiaire » et « industrie » ainsi que les prestations, matériels et travaux liés (notamment audit ou diagnostic énergétique, installation des équipements, outillage...) pour un montant pouvant aller jusqu'à 500 000 euros. Le Prêt Économies d'Énergie a une durée de trois à sept ans et bénéficie d'un différé d'amortissement du capital de deux ans maximum.

6. Le déploiement en 2021 d'une deuxième promotion de l'Accélérateur Transition Énergétique

Bpifrance et l'ADEME ont lancé en octobre 2019 une première promotion de l'Accélérateur Transition Énergétique, déployé dans le cadre du Comité Stratégique de Filière « Industries des Nouveaux Systèmes Énergétiques ». Cette première promotion réunit 29 PME de la filière, producteurs d'énergie, équipementiers ou entreprises de services. En combinant conseil, formation, et mise en réseau, le dispositif apporte aux dirigeants de PME et à leurs équipes recul et vision stratégique, confiance, partage entre pairs et soutien méthodologique dans le développement de l'entreprise.

Fort des premiers retours positifs du programme, Bpifrance et l'ADEME ont décidé de déployer une seconde promotion dès 2021, afin de poursuivre l'accompagnement du développement de la filière.

7. Le déploiement d'un Accélérateur de transition

Ce nouvel accélérateur, porté par Bpifrance et l'ADEME vise à accompagner des entreprises de tous secteurs d'activité dans la conduite de projets de transition bas carbone. L'ambition du programme est d'engager la transition tout en sécurisant le développement de l'entreprise, en épaulant le dirigeant dans la revue de la stratégie et du modèle d'affaires de son entreprise afin de poser les bases de sa trajectoire bas carbone.

L'accompagnement visera également à définir un plan d'actions détaillé, ou « Plan de transition », et de sécuriser les premières étapes de déploiement des projets de transition.

Au cours du programme, les dirigeants se familiariseront avec la méthodologie ACT (Assessing low Carbon Transition) pas à pas. Cette initiative a été développée pour évaluer les stratégies climat des entreprises, quels que soient leur taille ou leurs marchés, et les confronter aux exigences d'un monde bas carbone.

Par ailleurs, l'ADEME soutiendra dès 2020 l'évaluation ACT d'une trentaine d'entreprises volontaires dans les secteurs de la production d'électricité, la construction automobile, le commerce de détails et le bâtiment (construction et gestion immobilière). En 2021, la méthodologie sera élargie aux secteurs du ciment, des transports et du pétrole et gaz.

https://actinitiative.org/wp-content/uploads/pdfs/ACT_Programme_volontaire_FR_2020.pdf

8. Un nouvel appel à projets sur l'intégration de matières plastiques recyclées

Un nouvel appel à projets ORPLAST, doté d'une enveloppe comprise entre 15 et 30 M€, permettra de soutenir financièrement l'intégration de matières premières recyclées, notamment de résines plastiques afin d'atteindre l'objectif national de recycler 100 % des plastiques sur le territoire d'ici 2025, et pourra être étendu aux papiers usagés, à certains métaux et au bois de recyclage. Il soutiendra financièrement à la fois les études de faisabilité et les investissements. Visant spécifiquement les PME, en particulier les plasturgistes et transformateurs, il sera décliné en AAP régionaux lancés entre juillet et décembre 2020. La sélection des dossiers interviendra entre fin 2020 et début 2021.

Une enveloppe
comprise entre
15 et 30
millions d'euros

9. La mobilisation des étudiants et des jeunes diplômés pour accompagner les PME dans leur transition écologique

Édouard Philippe a lancé en novembre 2018 le programme « Volontariat Territorial en Entreprise ». Porté par Bpifrance depuis mai 2019, le VTE :

- aide les PME et ETI des territoires français à gagner en visibilité pour recruter des jeunes talents qualifiés ;
- permet aux étudiants à partir du niveau bac +2 et aux jeunes diplômés depuis moins de 2 ans, de prendre des responsabilités dans ces entreprises ;
- les établissements d'enseignement supérieur partenaires (98 campus en France) diffusent les offres de recrutement auprès de leur réseau.

Le VTE devient encore plus nécessaire aujourd'hui. Les entrepreneurs vont pouvoir s'entourer de ces jeunes talents pour enclencher de nouveaux projets, avoir un nouveau regard pour se réinventer et sortir plus forts de la crise.

L'Ecole des Ponts ParisTech, l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat, l'Université Gustave Eiffel, l'IFP School, l'ENAC et l'INSTN ont déjà fait part de leur intérêt pour mobiliser leurs élèves.

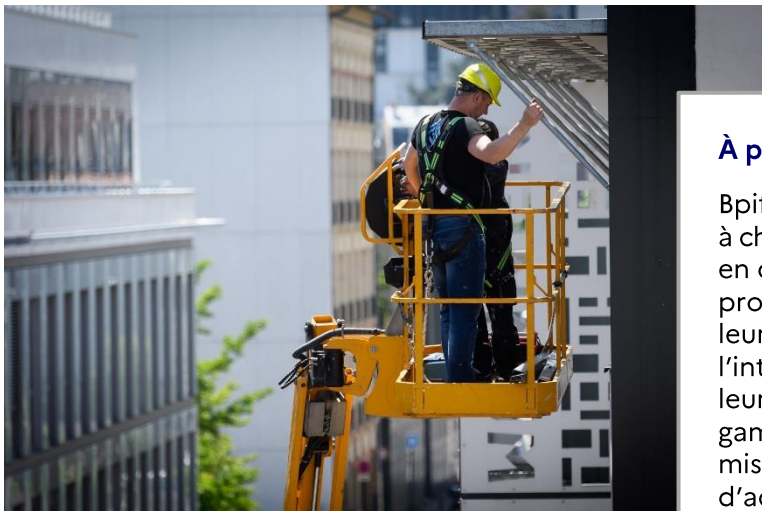
10. La promotion du dispositif « Entreprises engagées pour la nature / Act4Nature France » auprès des PME

Cette initiative pilotée par l'Office français de la biodiversité, et construite avec des réseaux d'entreprises, des associations environnementales et des partenaires scientifiques et institutionnels s'adresse à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité, qu'elles aient intégré cet enjeu dans leur stratégie depuis longtemps ou qu'elles commencent juste à le faire. Les entreprises commencent par s'engager à travers la signature de 10 principes communs puis ont un an pour formuler un plan d'actions.

<https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/entreprise/les-10-principes-communs>

À propos de l'ADEME

L'ADEME, l'Agence de la transition écologique, consacre chaque année d'importants moyens humains et près de la moitié de son budget pour accompagner la transition écologique des entreprises et le développement de solutions innovantes, dans le cadre d'appels à projets nationaux et régionaux ou de démarches en gré à gré.



À propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'informations sur :
www.bpifrance.fr - Suivez-nous sur
Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTACTS PRESSE

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Camille Régent

presse@ecologique-solidaire.gouv.fr - 01 40 81 18 01

ADEME

France Pele

France.pele@ademe.fr - 01.47.65.20.75

Bpifrance

Anne-Sophie de Faucigny

as.defaucigny@bpifrance.fr - 01 41 79 95 26

Nathalie Police

nathalie.police@bpifrance.fr - 01 41 79 95 26